



Téléphone : 03.27.21.43.00

Télécopie : 03.27.32.38.20

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
1A RUE HENRI DURRE**

Le Maire de la commune de ROEULX,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux à réaliser, à savoir, création d'une boîte eaux usées pour le compte du SIAD,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pendant la période des travaux,

ARRETONS :

Article 1er : du 13 au 30 octobre 2022, face au 1A rue Henri Durre, le stationnement sera interdit.

Article 2 : la vitesse sera limitée à 30 km/h et des feux tricolores pour réguler la circulation alternée seront mis en place.

Article 3 : les panneaux de signalisation seront mis en place, selon les besoins, par l'entreprise SAS SORRIAUX TP, 44 rue Lodieu, HASPRES – 59198, chargée des travaux

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire de Police
- Monsieur le Directeur de l'entreprise

A Roeux, le 07 octobre 2022

Le Maire,

Charles LEMOINE

